Pétersbourg à la *Gazette de Cologne*, à la date du 3 courant :

« Le rapprochement entre la Russie et le Japon a sensiblement diminué ces derniers jours, vient que l'affronts pour le milieu russe. Les négociations pacifiques actuellement continuent la situation comme ayant un caractère tout à fait sérieux. Rien que, de quoi côté, on continue les préparatifs de guerre, les négociations qui prêt, dans ces derniers jours, une attitude qui offre une chance de pouvoir aboutir à une entente entre les deux puissances. La réponse de la Russie aux conditions proposées du Japon est attendue très sérieusement dans les milieux ministériels que l'amiral Alexeïef, vice-roi d'Extrême-Orient, se rendra en février à Saint-Pétersbourg.

Rome, 4 janvier. — Selon la *Capitale*, le bruit courait en ville, depuis que les conditions pacifiques que l'Allemagne prendrait l'initiative de la médiation entre la Russie et le Japon.

La *Capitale* ajoute que cette nouvelle mérite confirmation.

L'antimilitarisme en Hollande

La Haye, 4 janvier. — En rentrant d'un congé, qui soldat de la garnison d'Amsterdam a refusé, pour des motifs de conscience, d'endosser l'habit militaire, et a été condamné par le conseil de guerre de Harlem à trois mois de prison.

Cette condamnation a donné lieu à des manifestations antimilitaristes. Des comités se sont formés dans différentes villes pour défendre la cause du « martyr chrétien », et organiser des meetings de protestation. Des brochures aux titres sensationnels ont été répandues par milliers.

Les journaux ont longuement discuté le cas et suggéré diverses solutions. L'organe des sectaires historiques propose que le soldat réfractaire soit versé dans le corps des infirmiers. Le journal d'Arnheim constate que les cas de ce genre vont en augmentant et réclame un règlement qui concilie les droits de la conscience individuelle avec les intérêts de la défense nationale.

Vol à la poste de Rome

Rome, 4 janvier. — Un vol d'une centaine de mille francs vient d'être commis à la poste de Rome. Au moment où les voleurs, déguisés en facteurs, sortaient du bâtiment de la poste portant sur leurs épaules les sacs contenant les valeurs, ils se trouvèrent nez à nez avec deux gendarmes. « Nous sommes très fatigués, disent-ils à ces derniers, pouvez-nous boire un verre ; surveillez la poste jusqu'à notre retour. » Et ils s'esquivèrent. Deux heures après, les gendarmes étaient encore de planton.

Le lieutenant allemand Bilse en prison

Strasbourg, 4 janvier. — L'ex-lieutenant Bilse a été conduit samedi à Strasbourg pour y purger sa condamnation. Il était accompagné par un officier et par un sous officier de gendarmerie.

Les *Neueste Nachrichten* annonçaient qu'il serait enfermé pendant un mois dans la forteresse. Il n'en sera pas ainsi malheureusement pour l'auteur de *Petite garnison* ; car c'est dans la prison civile qu'il a été écroué, conformément à la condamnation du conseil de guerre et à la décision « personnelle » de Guillaume II. Il sera dispensé du travail manuel, mais il sera occupé aux écritures dans les bureaux de la prison.

L'ex-lieutenant avait fait demander à l'empereur comme une faveur, l'autorisation de subir sa peine dans une forteresse, où le régime est moins dur que dans les prisons civiles, mais cette faveur fut refusée après examen.

Enfin, comme conclusion définitive, tous les officiers de la « petite garnison » (16e bataillon du train à Forbach) ont disparu, soit qu'ils aient été révoqués ou mis à la retraite. Le nouveau commandant, M. de Nathusius, major au 5e dragons (Thionville), remplace le commandant Fuchs, mis honorablement à la retraite avec le droit de porter l'uniforme d'officier supérieur. M. de Nathusius passe pour un officier de grand mérite, mais d'une grande sévérité.

Notre Bloc-Notes

Hamburg, 4 janvier. — Le bateau à vapeur le *Carlsruhe*, qui avait été mis en quarantaine parce qu'on avait trouvé à bord des rats morts de la peste, a obtenu aujourd'hui la libre pratique. Il opère son chargement.

Budapest, 4 janvier. — Dans la séance de la Chambre des députés, M. Hieronymi, ministre du commerce, présente un projet de loi tendant à prolonger jusqu'au 30 septembre 1904, la durée du traité de commerce avec l'Italie, à l'exception de la clause concernant les droits d'importation sur les vins.

Barcelone, 4 janvier. — La grève des employés des bateaux prend de plus en plus d'extension, à moins qu'un d'autres bâtiments entrent dans le port. Le nombre des grévistes s'élève actuellement à 4.000. Ils viennent de télégraphier à leurs camarades de service à bord des navires à l'ancre dans d'autres ports d'Espagne pour que ceux-ci se joignent à la grève.

Chambery, 4 janvier. — Un incendie a complètement détruit cette nuit, vers trois heures du matin, l'usine de soieries du Pont-d'Hyères, près de Chambéry.

La Rochelle, 4 janvier. — Le nommé Pierre Robert, du village de Lagoras, a été assassiné sur la route à coups de couteau de nuit, au moment où il revenait chez lui.

Béziers, 4 janvier. — A la suite d'une réunion, 2.000 travailleurs agricoles de la région de Béziers, se sont mis en grève sur le refus des propriétaires d'accorder un salaire de 3 francs pour la journée de travail.

Langres, 4 janvier. — La neige tombe abondamment dans les cantons de Langres, Bourbonne-les-Bains, Le Bâtge, Lucladas, Saint-Ciergues, aux environs et dans toute la région montagneuse. Le froid est très vif.

Amsterdam, 4 janvier. — Le froid vif de la saison commence à sévir sur les côtes et canaux du nord et de l'ouest du pays. La circulation des bateaux est complètement arrêtée. Les Hollandais se trouvent avec passion au patinage, leur sport favori. Le Zuyderzee est complètement pris et l'on va d'Amsterdam à l'île Marken en patinant.

Paris, 4 janvier. — A l'occasion du jour de l'an, par décision spéciale, exceptionnelle sur le rapport du Ministre de la Marine, le Président de la République a accordé la remise totale ou partielle de peine à 61 marins, militaires et autres individus, condamnés par les diverses juridictions de la marine.

New-York, 4 janvier. — L'Opéra de Mount Sterling, dans l'Etat de Kentucky, a été détruit par un incendie. Il y a quatre morts, mais heureusement, à l'heure où le sinistre s'est produit, Deux pompiers ont été tués en voulant éteindre le feu.

L'Election Sénatoriale

Ainsi que nous l'avions fait prévoir, c'est M. le Dr Desmons qui a été choisi, dimanche, à Douai, comme candidat du « Parti socialiste indépendant. » A la dernière élection sénatoriale, M. Edouard Delesalle, candidat de ce Parti, obtint 80 voix. Mais, M. Delory, candidat du Parti socialiste-révolutionnaire, en réunit 104. Or, les socialistes révolutionnaires ont décidé de ne pas présenter de candidat au scrutin du 10 janvier. Voteront-ils pour le Dr Desmons ? Le programme collectiviste de celui-ci serait de nature à lui rallier ces suffrages. Mais, d'autre part, les querelles entre les deux fractions socialistes n'ont jamais été plus âpres et plus violentes. Attendons que le *Travailleur* nous renseigne.

⁂

Quoi qu'il en soit, cette ne saurait modifier sensiblement le caractère de la lutte engagée qui est uniquement entre M. Tribourdaux et M. Scrive. Sur ce point, nous sommes d'accord avec la *Dépêche*, qui vient de publier « des bulletins pourront, au premier tour, s'égarer sur certains noms, mais la majorité des électeurs ira à l'une ou l'autre de ces solutions, les seules logiques et nécessaires. »

Ces solutions, il est inutile de préciser : les noms des candidats qui les représentent suffisent à en indiquer le caractère et la signification : d'un côté, M. Emile Scrive, ancien monarchiste rallié il y a quelques années à la République, clérical « d'extrême droite », selon l'expression de l'*Echo du Nord* lui-même, agent et serviteur dévoué de la Congrégation, qui se consacrerait beaucoup plus à la défense des intérêts des jésuites, assomptionnistes et autres moines, qu'à celle des intérêts de notre département.

De l'autre côté, M. Tribourdaux, vieux républicain qui n'a jamais varié, qui, avec les Gambetta, les Jules Ferry, les Testelin, les Gustave Masure, les Pierre Legrand, défendait la République à l'époque où les amis de M. Scrive lui livraient de furibonds assauts, et qui est resté toujours fidèle, avec le vieux parti républicain, à la politique de progrès et de réformes sociales qui a prévalu depuis vingt ans.

Tous les candidats sont républicains, nous dit la *Dépêche*. Admettons-le ! Mais notre confrère avouera qu'il y a républicain et républicain, comme il y a fagot et fagot, et qu'entre le républicanisme de M. Tribourdaux et celui de M. Scrive il existe une telle différence qu'aucune confusion ne peut en résulter.

⁂

Entre ces représentants de deux partis et de deux politiques franchement opposés et adverses, qui veut faire l'affaire et falote figure de M. Chatteleyn ?

Entre le Parti clérical et le Parti républicain, il erre, indécis et embarrassé, balotté par les courants contraires qui le poussent tantôt à droite, tantôt à gauche, se sachant ni approuvé ni soutenu par aucun d'eux.

Il se proclame républicain : mais alors pourquoi combattre le candidat du Congrès républicain, le porte-drapeau du Parti républicain régulièrement organisé et constitué ?

Ces, prétend-il, qu'il est également candidat d'opposition à un gouvernement et à la politique du Bloc.

« Mais, lui fait justement observer la *Dépêche*, cette opposition, M. Scrive l'affirmera beaucoup mieux que vous ». Et, passant pas dessus la tête de M. Chatteleyn, du M. Motte et des « chefs du parti progressiste » pours'adresser directement aux « troupes », le journal clérical leur dit : « Vous, vous êtes des progressistes sincères (MM. Chatteleyn et Motte ne le sont donc pas ?), et, si vous désirez qu'une opposition se fasse, il est sérieuse qu'il faite au gouvernement, si vous désirez que vos chefs s'orientent vers cette union avec les libéraux qui est la condition nécessaire et suffisante de cette opposition, vous devez vouloir les moyens, voulant la fin.

« Or, à l'heure actuelle, par suite des circonstances, le parti libéral est le centre de cette politique d'opposition, il est la cheville ouvrière de cette entreprise... »

Le conclusion se devine : Votez pour M. Scrive !

Il y a là une évidente tentative des cléricaux d'exploiter sous leur bannière les « progressistes » en les excitant contre leurs chefs.

Qu'en dit l'*Echo du Nord* ? Rien. Il garde un mélancolique et sombre silence ; il ne recueille la voix que pour critiquer M. Tribourdaux.

Nous serions bien étonnés, pourtant, si parmi les républicains modérés il ne s'en trouvait pour regretter l'aventure dans laquelle on les a inconsidérément engagés.

⁂

La *Dépêche*, en effet, ne dissimule pas le but qu'elle poursuit : « Arriver à une nouvelle classification des partis », c'est-à-dire conduire un jour à une union entre les clericaux et les républicains modérés.

« Que faut-il, dit-elle, pour que ce résultat se produise ? »

Tout simplement ceci : «Que le parti libéral soit le plus fort possible et puisse *s'imposer* au pouvoir et à l'opinion publique ! »

C'est clair, comme dit l'autre. Ou les modérés s'incorporeront dans le « grand parti des braves gens, » ou on les exécutera gentiment. M. Méline lui-même s'aperçoit aujourd'hui qu'on l'a fait pas tout pour ses cléricaux. S'il est quelqu'un qui leur ait rendu des services, c'est bien lui. Eh ! bien, voyez comme ils le traitent, parce qu'il ose soutenir dans les Vosges un candidat ministériel !

⁂

M. Lepez, député, publie l'article suivant dans l'*Impartial du Nord* de Valenciennes :

A lire les journaux qui défendent la candidature de M. Scrive, les feuilles assez rares qui patronnent celle de M. Chatteleyn, on pourrait croire que l'accord est fait entre eux en vue d'un second tour. Il n'en est rien. Il n'est n'a pas été sans décocher quelques traits à l'adresse de M. Chatteleyn et de ses protecteurs, mais l'*Echo du Nord* est allé plus loin. Il a aussi réservé que s'il avait la certitude que son candidat arriverait avant le candidat clérical et réunirait au second tour les voix réactionnaires sur son nom.

Or il n'est pas douteux pour personne, pas même pour les journaux que nous venons de citer, M. Tribourdaux arrivera premier, M. Scrive second et M. Chatteleyn troisième ; et il ne serait pas étonnant si la majorité de ceux-ci bien observée à au premier tour, que le candidat du Congrès républicain fût élu à la majorité absolue.

Quoi qu'il en soit, M. Chatteleyn sera placé mauvais troisième et, encore une fois, si un second scrutin est nécessaire, on peut se demander quelle attitude prendront les promoteurs de sa candidature.

L'*Echo du Nord* n'a pas encore donné le premier coup de pioche pour ouvrir une issue au fond de l'impasse dans laquelle il s'est engagé, et parfois c'est à croire qu'il fait contre mauvaise fortune bon cœur et qu'il a la certitude que les électeurs républicains le tiennent de ne pas diffuser en réalité aux « délégués sénatoriaux la poine de voter une seconde fois.

Ah ! il est impossible pour les progressistes que M. Debierre se soit incliné devant la décision du Congrès républicain, et leur organe reproduit avec une complaisance significative les quelques lettres de protestations adressées au *Réveil du Nord* contre la forme du désistement M. du Congrès fédéral au Congrès. Evidemment la division des républicains au premier tour, sans avoncir les affaires de M. Chatteleyn, permettrait à ses détracteurs de mieux justifier sa candidature au milieu de toutes les autres.

Comment, dans ces conditions, Debierre s'inclinerait il nous avait habitués à plus d'indépendance et de fermeté de caractère ! Est-ce donc pour M. Tribourdaux pour qui le programme ? Et la-dessus on en arrive à poser des questions

M. Tribourdaux comme si le candidat du Congrès était aussi le candidat de l'*Echo du Nord*, et comme si notre confrère progressiste satisfaisait lui-même à la question si précise qui lui a été posée par nos collègues de Valenciennes.

C'est à désirer, par amour de l'art, qu'il y ait un second tour, il y a effet se savoir comment notre confrère pourra se tirer intelligemment de la situation délicate dans laquelle il s'est mis et dans laquelle il a entraîné ses lecteurs.

Il est vrai que l'intervalle entre le premier et le second tour de scrutin est si court qu'il sera impossible à l'*Echo du Nord* de comprendre où il a droite ni à gauche et de rester une jambe en l'air, jusqu'au résultat définitif.

Mais, pour le moins, il faut en est assurée. M. Scrive est le candidat des cléricaux. Sa profession de foi a le mérite de la netteté. Il parle formellement au nom de ceux-ci, comme un homme qui commande aux éléments. Ah ! lui, n'y va pas par quatre chemins ! Il fait contre mauvaise fortune bon cœur, et, comme M. Tribourdaux, il a la majorité qui le soutient. Il sure les voix des cléricaux et on peut prévoir, à coupsûr, que le chiffre des suffrages qui s'affirmeront sur son nom.

Peu des voix que M. Scrive a eues en janvier dernier trouvé à Chatteleyn, comme aussi bien peu iront à lui : armi ceux qui ont voté pour M. Auguste Potié. Ce sera le candidatsacrifié.

Quand des électeurs cléricaux comme les électeurs sénatoriaux s'affirment sur une certaine politique ils ne se contentent pas d'un simple vote. Les électeurs de M. Potié resteront, en énorme majorité, fidèles à la politique qu'ils défendaient en janvier 1903.

Or, la politique de M. Potié, c'est la politique de M. Tribourdaux. Il n'y a pas de différence entre l'une et l'autre et il faut avoir vraiment besoin d'un argument vieilli et démodé pour dire que l'élection de M. Tribourdaux serait une « victoire » que les « réactionnaires » ne voulionnaire.

Le cléricalisme révolutionnaire, c'est aujourd'hui la taché à la crème de tous les partis hostiles au gouvernement.

Non. Les délégués sénatoriaux savent que voter pour M. Tribourdaux c'est voter pour un bon, pour un vieux républicain, partisan des mêmes réformes que nous, comme il a dit M. Chatteleyn, de la suprématie du pouvoir civil, mais qui, quoi qu'il arrive, ne donnera jamais de gages au parti clérical.

F. LEPEZ.

LES GRÈVES

A Lille

La Commission de la Chambre syndicale de l'ébénisterie nous demande l'insertion de la communication suivante :

TRAVAIL PATRONAL — TRAVAIL PATRONAL

La grève des ébénistes de la maison Lebens, ancienne maison Dotte, à Le Madeleine, nous oblige à revenir sur un sujet que nous avons déjà traité antérieurement avant la grève, de 1899. A cette époque, les délégués du syndicat furent reçus de la même façon que ceux qui l'ont fait, c'est-à-dire par une fin de non-recevoir. Le patron faisait insérer dans un journal que la grève, déclarée à deux heures, était terminée à cinq heures. Les ouvriers virent dans cette annonce un piège dans ces deux heures. Aujourd'hui c'est la même chose et les grévistes ont raison de ne pas céder aux manœuvres patronales qui, sous forme de lettre recommandée, déclarent qu'ils ne font plus partie du personnel de la maison.

..... Prenez garde, à force de vouloir être grand l'on diminuer tout petit. Mais revenons. Messieurs Lebens-Delrue, que vos ouvriers n'ont pas reçu des salaires successives qu'ils subissaient depuis quelques années. On peut constater en regardant votre grande œuvre (tarif patronal) la différence qui existe entre « votre tarif et celui du Syndicat qui a été accepté et signé par tous les patrons de Lille.

Vous ne pouvez pas vous vantez travail à la machine, à moins que vous ignoriez la question posée en 1899 par votre prédécesseur M. Dotte, qui déclarait que « le travail à la machine, qu'une commission arbitrale avait décidé la déduction à faire pour le travail à la machine, et cela en présence de tous les patrons. Il a prétendu en outre de prendre six patrons mesuistes et le syndicat six délégués, dont trois ouvriers mesuistes et trois ouvriers ébénistes. Le patron demandait que ce soient des patrons mesuistes et ébénistes, car, disait-il, il ne connaît pas les ébénistes, ses concurrents, ne lui donnent pour son travail-machine qu'un prix dérisoire.

La commission arbitrale se réunit donc, et au vote secret il y eut six voix pour le tarif syndical, quatre voix qui accordaient 0,50 en plus au patron et deux voix accordant 0,50 en moins. Donc, deux patrons votèrent pour le tarif syndical et M. Dotte perdit.

Sera-t-il dit que M. Delrue, qui n'est pas ébéniste, aurait plus de compétence que les douze personnes qui ont pris cette question au sérieux. A moins que ce ne soit M. Lebens qui aurait la prétention d'avoir cette compétence. Mais entre vouloir du bois et le travailler il y a loin. A notre point de vue on ne peut réfuter ce que la commission compétente a décidé sans forfaire à la justice.

Votre tarif étant de cent pour cent au-dessous du tarif syndical, vous êtes que la commission choisie par M. Dotte, s'est trompée beaucoup de cent pour cent ? Merci pour elle !

Nous demandons demain s'il le fait les mêmes de la dite commission.

La Commission.

Au Cateau

Dans une réunion tenue dimanche à la salle de gymnastique la continuation de la grève a été votée à l'unanimité des ouvriers présents.

Mme Cayez de Nouvilly a fait mandat M. Hautuens, huissier, pour assister au mesurage des travaux insérés par les grévistes avant la cessation du travail. Dès que cette vérification sera terminée l'argent qui est du aux grévistes et leurs livreis seront remis entre les mains de M. le juge de paix.

A Hazebrouck

Dimanche après-midi les ouvriers du tissage *Lefebvre* se sont réunis à l'estaminet de l'*Ange* et ont voté la continuation de la grève qui dure depuis onze jours. Les grévistes ont fait distribuer un tract à la population locale.

En présence des faux bruits que l'on fait courir, les ouvriers tisserands de l'usine Lefebvre tiennent à rétablir la vérité en disant :

Le 23 décembre, à 10 heures du matin, les tisseurs ayant cessé le travail, le directeur est venu les demander la cause aux plus anciens ouvriers.

Ceux-ci ont répondu qu'ils arrêtaient parce que la rémunération du tissage était trop faible.

Pendant que le directeur causait avec le tisseur Mérouel, l'ouvrier Jules Sens s'est mis à apostropher ses camarades, en proférant des menaces contre quiconque voudrait le forcer à arrêter son métier.

Bien que le directeur n'ait pas cru devoir blâmer Jules Sens, ce dernier a dû venir trouver ses camarades à pardonner à Sens et à reprendre le travail.

Tout semblait arrangé, quand le visiteur Malleraya à dit à Jules Sens qu'il n'avait pas d'excuses à faire.

Alors, les ouvriers sont sortis tous, en criant : A la porte !

Voilà la vérité. Et si 280 ouvriers sont sur le pavé, c'est la faute à un seul homme.

Pour les camarades,

Un groupe d'ouvriers tisseurs.

CHRONIQUE RÉGIONALE

Décorations académiques. — Sont nommés officiers de l'Instruction publique : MM. Bajeux, délégué cantonal à Escaillon; Boivin, juge de paix à Dunkerque; Delrue, professeur à l'Ecole des Beaux-Arts d'Arras; Dugardin, pharmacien à Valenciennes; Durand, professeur au Cateau.

Lemaire, président de l'Association des anciens élèves du collège de Valenciennes ; Loridan, adjoint au maire d'Haubourdin; Mme Luc, professeur de musique à Saint-Omer; MM. Neuilliès, ingénieur, adjoint au maire de Maubeuge; Schuller, membre du comité de patronage de l'Institut Turgot de Roubaix; Vanhiel, receveur des hospices de Dunkerque; Vivier, notaire à Arras.

Sont nommés *Officiers d'Académie* : MM. Barrier, chef de musique à Fresnes; Baudelle adjoint au maire d'Hersin-Coupigny; le docteur Begnô, conseiller municipal de Saint-Souplet; Bertinchamps, maire d'Anicha; Bianchi, chirurgien-dentiste à Lille; Bigeon, directeur de l'école municipale de dessin à Caudry; Bonn, directeur du laboratoire municipal de Lille; Boitel, juge d'instruction à Douai; Coulanger, secrétaire de la sous-préfecture de Boulogne-sur-Mer; Bourlez, pharmacien à Lille; Brienne, comptable à Cambrai; Brifault, décorateur-peintre à Roubaix; Léger; Edouard Cadio, artiste lyrique, ancien baryton du Grand-Théâtre de Lille; Carpentier, artiste peintre à Hénin-Liétard; Carpentier, maire de Faumont; Carpentier-Risbourg, maire de Pommereuil; Darrec, receveur municipal de Cambrai; Chenut, juge de paix à Calais; Cornet, maire des Ecaussines et Lesdins à Boulogne; Colin, maire d'Eperlecques.

MM. le docteur Gorez, à Saint-Amand ; Cortson, interprète, à Dunkerque ; Coutel, secrétaire de la Société de Bienfaisance de Boulogne-sur-Mer ; le docteur Cottigny, à Haubourdin ; Courtecuisse, directeur de la Compagnie des Brosses, à Lille ; Coudin, délégué cantonal à Fauquembergues ; Dacquin, chef de musique à Bucquoy ; Darin, secrétaire de mairie à Caudry ; Debin, chef de musique à Montreuil-sur-Mer ; Decrombecque, secrétaire général de l'Ecole des Beaux-Arts, à Lille ; Deffontaine, délégué cantonal à Marchiennes.

MM. Delcourt, directeur de l'Ecole de dessin de Saint-Omer ; Delsalle, chimiste de la Brasserie Gehem ; Deligny, professeur de musique à Calais ; Duclocquemet, maire de Rieulay ; Desquenne, administrateur des A. E. des hospices académiques, à Valenciennes ; Desrousseaux, chef de bureau à la préfecture du Nord ; Detroy, délégué cantonal à Flers ; Devos, éditeur à Lille ; Dewez, maire de Samer ; Drelin-Pilloy, juge au tribunal de commerce de Cambrai ; Drouen, adjoint au maire de Marly.

MM. Dubois, professeur en retraite à Orchies ; le docteur Ducrocq, médecin d'arrondissement à Wiquinghem ; Duflot, conseiller municipal à Saint-Amand ; Durieux, maire de Cuvigies ; Fiaucourt, conseiller municipal à Maubeuge ; Foulon, conseiller municipal à Oisy-le-Verger ; Fourcy, maire de Corbehem ; F. Fourcy, administrateur du musée d'Arras ; Gonard, conseiller municipal à Saint-Martin-lez-Boulogne ; Gournay, maire du Portel ; Gibout, publiciste à Cambrai ; Henri Grigon, à Roubaix ; Hennebelle, secrétaire de la mairie de Beuvry.

MM. Herbo, suppléant de juge de paix, à Arleux ; Herne, receveur municipal de Béthune ; Hesque, ancien conseiller municipal à Lens ; Lacourte, secrétaire de la mairie du Cateau ; Lahaey, secrétaire de la mairie d'Hallennes-les-Haubourdin ; Lamy, chef de gare à Valenciennes ; de Lauwereyns, docteur en droit, à Lille ; Lefebvre, adjoint au maire de Roberges ; Lemaire, délégué cantonal, à Blangy-sur-Ternoise ; Lemaire, maire d'Avesnes-les-Aubert.

MM. Lemer, maire d'Herginies ; Leturgie, chef de gare à Saint-Waast-la-Haut (Valenciennes) ; Leville, commis principal des contributions indirectes à Angres ; Lormier, membre de la Société de tir à Boulogne ; Lochard-Grosier, ancien instituteur à Calais.

MM. Macaire, conducteur d'arrondissement des routes ; Malbec, bibliothécaire à la bibliothèque municipale de Lille ; Malaquin, conducteur des travaux de la ville de Valenciennes ; Mancron, sous-préfet de Montreuil-sur-Mer ; Moreaux, brigadier des eaux et forêts à Hesdin ; Neveu, délégué cantonal à Hénin-Liétard.

MM. Peruçon-Pascalin, sous-directeur du Crédit lyonnais, à Lille ; Philippe, professeur de musique, à Arras ; Poulet, membre de l'œuvre de l'assistance par le travail à Boulogne-sur-Mer ; Pratte, publiciste, à Lille ; Ridder, artiste au théâtre national de l'Opéra ; Jules Roulé, sous-secrétaire de la mairie de Boulogne-sur-Mer ; Mme Mikolsky, ancienne première chanteuse du théâtre de Lille ;

MM. Taillier, directeur de l'Harmonie municipale de Fourmies ; Emile Tellier, publiciste à Boulogne-sur-Mer ; docteur Thorel, médecin-inspecteur de l'établissement départemental des Eaux et Bonnes de St-Amand ; Jérôme Thorel, délégué cantonal à Hardinghem ;

« Tilmant, délégué cantonal à Caudry ; Turcq-Mentois, membre de la commission de surveillance de l'hospice de Douai ; Vanhaute, directeur de la Compagnie des bateaux à vapeur du Nord, à Dunkerque ; Wauthy, président de la Chambre de commerce de Douai ; délégué cantonal à Sin-le-Noble ; Wilhem, délégué cantonal à Saint-Sauve ; Wilmot, maire de Sin-le-Noble.

Une fillette brûlée vive à Anzin. — La petite Berthe Floche, 2 ans 1/2, dont les parents habitent cité Lecaillez, en jouant, est tombée dans un récipient contenant de l'amidon en ébullition et a été horriblement brûlée. Malgré tous les soins, elle est morte après d'atroces souffrances.

Au camp de Sissonne. — Le 1er corps d'armée exécutera des manœuvres de division d'une durée de 15 jours (feu et retour compris), pendant l'automne de 1904.

Les troupes du même corps d'armée utiliseront en 1904 le camp d'instruction de Sissonne.

Scandale clérical à Oisy-le-Verger. — Le vicaire d'Oisy-le-Verger, Paul Hanoie, arrêté sous l'inculpation d'attentats à la pudeur, n'a pas encore été mené à l'instruction.

Hier après midi, deux témoins de l'affaire : un garçonnet mêlé aux incidents et le père de cet enfant, ont été entendus par M. le juge d'instruction du parquet d'Arras.

Dans les Postes. — Le *L'Omnia* publie en main un décret autorisant la conversion en recette simple des Postes et Télégraphes de 3e classe de l'établissement de facteur-receveur existant à Ailancourt, et la conversion en recette simple des postes de 3e classe de la recette simple de postes des postes existant à Mons-en-Barœul.

Dernière Heure

Le différend Russo-Japonais

Londres. — Les nouvelles relatives à l'Extrême-Orient sont plus graves que jamais. Les Foreign-Offices est toujours en alerte. On se demande avec anxiété si la Russie obtiendra l'aide d'une autre nation, auquel cas l'Angleterre devrait intervenir en faveur du Japon.

Le Japon s'étend avec calme les événements.

On reçoit de Pékin la nouvelle que dans toutes les légations on est convaincu qu'il y aura rupture entre le Japon et la Russie.

Les officiers japonais servant sur les vaisseaux britanniques *Marc* et *Royal-Sovereign* et sur d'autres navires de cette nation ont reçu l'ordre de se tenir prêts à retourner au Japon.

Calcutta. — Des télégrammes privés, reçus de Tokio, annoncent que le gouvernement japonais a institué une rigoureuse censure sur tous les câblagrammes. Les autorités ont, en outre, placé un notifié dans la rédaction de chaque journal pour y exercer les fonctions de censeur et surveiller toutes les nouvelles publiées.

New-York. — Le correspondant du *Sun* télégraphie que le département d'Etat a reçu un note de la Russie informant officiellement quelle garde l'attitude des Etats-Unis dans l'éventualité d'une guerre russo-japonaise.

On croit que la réponse envoyée hier demande que les privilèges consulaires des Américains en Mandchourie ne soient pas lésés. Sur tous les autres points le Gouvernement restera neutre.

Rome. — Selon la *Capitale*, l'Allemagne aurait l'intention de se proposer comme médiatrice dans le conflit russo-japonais.

PARIS

Palmes académiques

M. Bidoux, membre de la commission des bâtiments scolaires à Arras, est nommé officier d'académie.

ROUBAIX

Ligne des Droits de l'Homme. — Le Comité attire l'attention des lignueurs sur la nécessité de faire la plus tôt possible en possession de la carte pour 1904.

A cet effet le recouvrement des cotisations sera effectué dans le courant du mois de janvier. Pour faciliter le bon fonctionnement du collecteur et lui éviter des dérangements inutiles, les membres qui seront changés d'adresse sont instamment priés d'en avertir de suite le Trésorier M. Albert Cliquet.

Ceux qui voudraient payer au siège, Café de la Presse, sont informés qu'ils peuvent dès ce jour retirer leur reçu.

Le retour à l'expéditeur en cas de refus par le destinataire. — Les 7 grands réseaux viennent de soumettre à l'homologation ministérielle la proposition d'insérer dans les conditions d'application des tarifs spéciales de grande et de petite vitesse, à titre d'essai et pour un an, le nouvel article ci-après concernant le retour des marchandises à l'expéditeur en cas de refus par le destinataire :

L'expéditeur d'une marchandise en destination de l'un des sept grands réseaux français et des chemins de fer de Ceinture de Paris peut demander, sur sa déclaration d'expédition, qu'en cas de refus par le destinataire motivé par des considérations étrangères au transport, cette marchandise lui soit retournée immédiatement et à ses frais.

Le destinataire doit formuler son refus par écrit à la station expéditrice. Le refus doit être motivé par une cause étrangère au transport. A défaut, la marchandise est traitée comme si le déchargement s'opérait en conformité par la mention de retour en cas de refus.

Le transport du retour est effectué dans les mêmes conditions de tarification qu'à l'aller, comme si la marchandise était remise à la gare d'arrivée, sous le nom et à l'adresse de la gare de départ. Pour les marchandises adressées en gare, les délais de réexpédition sur la gare de départ, sont comptés à partir de la réception du refus écrit du destinataire, c'est-à-dire comme si les marchandises étaient présentées à l'enregistrement à cette heure. Pour les marchandises adressées à domicile, les délais sont augmentés d'un délai égal à celui du factage entre le domicile et la station de réexpédition. Quant aux formalités spéciales à remplir avant la réexpédition pour les marchandises soumises aux contributions indirectes.

La mention de retour en cas de refus portée par l'expéditeur sur la déclaration d'expédition constitue engagement de payer le prix de retour de la marchandise tous les frais dont elle pourra se trouver grevée (transport à l'aller et au retour, factage, etc.) et de payer à l'expéditeur destinataire et réciproquement droits d'octroi, etc.)

Les marchandises sujettes à détérioration ou sans valeur ne sont acceptées avec la mention de retour en cas de refus que moyennant stipulation ; cette clause comme suffisante pour couvrir éventuellement les frais dont elles pourraient se trouver grevées à la retour.

Les marchandises soumises aux contributions indirectes ne sont acceptées avec la même mention qu'accompagnée d'un écoulement de l'expéditeur permettant de prendre les acquits nécessaires pour la réexpédition.

Les dispositions ci-dessus, applicables à titre temporaire et d'essai pour un an, à partir de la date de leur mise en vigueur. Elles pourront être appliquées à l'expiration de cette année à moins d'une prorogation qui sera annoncée au public.

Bouchée de Pain. — Semaine du 28 décembre 1903 au 3 janvier 1904. — Nombre de portions distribuées : Dames : Jeunes personnes, 1305 — Enfants, 1040 — Total 2345.

Prévoyants de l'Avenir (Section de Mouvaux). — Nous rappelons que la réunion générale et obligatoire aura lieu le dimanche de janvier, comme les années précédentes et que l'amende de un franc sera strictement appliquée à tout absent non excusé.

Les sabbatons sont repris dans les premiers dimanches du mois de janvier. Rendez-vous, 107, rue de Lille, à l'auberge du « Mouton Blanc. »

Grave accidents de travail. — M. Auguste Mass, 40 ans, demeurant rue de Tourcoing, cour Jouville, 9, manœuvre chez MM. Martin, fondeur, rue de Tourcoing, 87, a été sérieusement blessé à l'épaule droite et à la jambe gauche, en manœuvrant une partie de volant.

Un repos complet de quinze jours lui a été ordonné.

— M. César Haillion, 36 ans, demeurant rue Victor-Hugo, 1, magn., chez M. Paul d'Hellin, entrepreneur, rue de Lille, 1, a reçu la flèche d'un cambre, dans le poignet.

Le blessé, qui porte une violente contusion du sternum, demeure alité sur indication du travail de quinze jours.

— M. Louis Chavel, 57 ans, demeurant rue de la Boisson, tailleur de pierre, en service de M. Pierre Dupuis, rue Pellart, a reçu des pierres dans les deux jambes, il a reçu des contusions et il souffre de douleurs aux reins.

— M. Pierre Lebon, 18 ans, demeurant rue Jacquard, 169, rainureur, chez MM. A. Mallet-Motte, a été grièvement blessé aux yeux.

67

Le Roman d'une Figurante

Par Jules MARY

Si je fais connaître ce détail, inconnu de l'instruction, en n'est point pour prouver notre honnêteté qui, je le crois, n'est plus mise en doute ; c'est afin de démontrer que la déposition du témoin Paquerou ne saurait être prise au sérieux. Et tendant à fondre la cause du « martyr chrétien », et organiser des meetings de protestation. Des brochures aux titres sensationnels ont été répandues par milliers.

Les journaux ont longuement discuté le cas et suggéré diverses solutions. L'organe des sectaires historiques propose que le soldat réfractaire soit versé dans le corps des infirmiers. Le journal d'Arnheim constate que les cas de ce genre vont en augmentant et réclame un règlement qui concilie les droits de la conscience individuelle avec les intérêts de la défense nationale.

Vol à la poste de Rome

Rome, 4 janvier. — Un vol d'une centaine de mille francs vient d'être commis à la poste de Rome. Au moment où les voleurs, déguisés en facteurs, sortaient du bâtiment de la poste portant sur leurs épaules les sacs contenant les valeurs, ils se trouvèrent nez à nez avec deux gendarmes. « Nous sommes très fatigués, disent-ils à ces derniers, pouvez-nous boire un verre ; surveillez la poste jusqu'à notre retour. » Et ils s'esquivèrent. Deux heures après, les gendarmes étaient encore de planton.

Le lieutenant allemand Bilse en prison

Strasbourg, 4 janvier. — L'ex-lieutenant Bilse a été conduit samedi à Strasbourg pour y purger sa condamnation. Il était accompagné par un officier et par un sous officier de gendarmerie.

Les *Neueste Nachrichten* annonçaient qu'il serait enfermé pendant un mois dans la forteresse. Il n'en sera pas ainsi malheureusement pour l'auteur de *Petite garnison* ; car c'est dans la prison civile qu'il a été écroué, conformément à la condamnation du conseil de guerre et à la décision « personnelle » de Guillaume II. Il sera dispensé du travail manuel, mais il sera occupé aux écritures dans les bureaux de la prison.

L'ex-lieutenant avait fait demander à l'empereur comme une faveur, l'autorisation de subir sa peine dans une forteresse, où le régime est moins dur que dans les prisons civiles, mais cette faveur fut refusée après examen.

Enfin, comme conclusion définitive, tous les officiers de la « petite garnison » (16e bataillon du train à Forbach) ont disparu, soit qu'ils aient été révoqués ou mis à la retraite. Le nouveau commandant, M. de Nathusius, major au 5e dragons (Thionville), remplace le commandant Fuchs, mis honorablement à la retraite avec le droit de porter l'uniforme d'officier supérieur. M. de Nathusius passe pour un officier de grand mérite, mais d'une grande sévérité.

Notre Bloc-Notes

Hamburg, 4 janvier. — Le bateau à vapeur le *Carlsruhe*, qui avait été mis en quarantaine parce qu'on avait trouvé à bord des rats morts de la peste, a obtenu aujourd'hui la libre pratique. Il opère son chargement.

Budapest, 4 janvier. — Dans la séance de la Chambre des députés, M. Hieronymi, ministre du commerce, présente un projet de loi tendant à prolonger jusqu'au 30 septembre 1904, la durée du traité de commerce avec l'Italie, à l'exception de la clause concernant les droits d'importation sur les vins.

Barcelone, 4 janvier. — La grève des employés des bateaux prend de plus en plus d'extension, à moins qu'un d'autres bâtiments entrent dans le port. Le nombre des grévistes s'élève actuellement à 4.000. Ils viennent de télégra